



CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rapport d'activités
2009

1. Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Table des matières | 2 |
| 2. Rapport du président du Conseil du Jura bernois Francis Daetwyler | 5 |
| 3. Structures | 6 |
| 3.1 Bureau | 6 |
| 3.2 Composition | 6 |
| 3.3 Sections | 7 |
| 3.4 Secrétariat général..... | 7 |
| 4. Séances | 7 |
| 4.1 Séances plénières..... | 7 |
| 4.2 Séances des sections | 7 |
| 4.3 Séances des groupes de travail et délégations | 8 |
| 5. Subventions | 9 |
| 5.1 Subventions culturelles | 9 |
| 5.1.1. Subventions périodiques annuelles | 9 |
| 5.1.2. Subventions uniques aux projets..... | 9 |
| 5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL) | 10 |
| 5.2.1. Bilan 2009 | 10 |
| 5.2.2. Subventions par genres de projets | 11 |
| 5.2.3. Principaux projets soutenus..... | 11 |
| 5.3 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)..... | 12 |
| 5.3.1. Bilan 2009 | 12 |
| 5.3.2. Subventions par genres de projets | 13 |
| 5.3.3. Principaux projets soutenus..... | 13 |
| 5.4 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport) | 13 |
| 6. Nominations | 14 |
| 6.1 Nominations selon LStP 26 | 14 |
| 6.1.1. Commissions culturelles intercantionales..... | 14 |
| 6.2 Nominations selon OStP 19 et apparentées..... | 14 |
| 6.2.1. Directeur des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland | 14 |
| 6.2.2. M. Sport..... | 14 |
| 6.2.3. Chef de l'unité francophone de l'OACOT..... | 14 |
| 6.2.4. Direction et direction adjointe du Centre professionnel du Jura bernois..... | 14 |
| 6.3 Autres nominations | 14 |
| 6.3.1. Conseil d'école du Centre de formation professionnelle Berne francophone (en création)..... | 14 |
| 6.3.2. Groupe d'accompagnement politique du projet de contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds..... | 15 |
| 6.3.3. Association seeland.biel/bienne | 15 |
| 6.3.4. Groupe de travail « Révision de la loi sur l'aide sociale » | 15 |
| 7. Autres activités | 15 |
| 7.1 Affaires du Bureau | 15 |
| 7.1.1. Journal de bord – conférence des présidents | 15 |
| 7.1.2. Présentations au Grand Conseil..... | 15 |
| 7.1.3. Oppositions contre décisions de subventions | 15 |
| 7.1.4. Autres affaires traitées par le Bureau | 15 |
| 7.2 Affaires de la section INST | 16 |
| 7.2.1. Etude de l'Assemblée interjurassienne sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne..... | 16 |
| 7.2.2. Recensement fédéral 2010..... | 16 |
| 7.2.3. Etude sur l'identité..... | 16 |
| 7.2.4. Autres affaires traitées par la section INST..... | 16 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 7.3 | Affaires de la section ECO | 16 |
| 7.3.1. | Extension de l'Accord sur la libre circulation des travailleurs | 16 |
| 7.3.2. | Mesures cantonales en faveur de l'économie | 16 |
| 7.3.3. | Olympiades des fromages de montagne | 16 |
| 7.3.4. | Stratégie cantonale pour l'apiculture..... | 17 |
| 7.3.5. | Fondation rurale interjurassienne | 17 |
| 7.3.6. | Politique régionale..... | 17 |
| 7.3.7. | Autres affaires traitées par la section ECO | 17 |
| 7.4 | Affaires de la section SAP | 17 |
| 7.4.1. | AEMO (Action éducative en milieu ouvert) | 17 |
| 7.4.2. | Centres de puériculture | 17 |
| 7.4.3. | Famille d'accueil..... | 17 |
| 7.4.4. | Soins palliatifs | 17 |
| 7.4.5. | Autres affaires traitées par la section SAP..... | 18 |
| 7.5 | Affaires de la section JCE | 18 |
| 7.5.1. | Déléguée à la jeunesse | 18 |
| 7.5.2. | Sous-commission de la jeunesse | 18 |
| 7.5.3. | Réforme judiciaire | 18 |
| 7.5.4. | Décret sur les langues judiciaires | 18 |
| 7.5.5. | Protection de l'adulte et de l'enfant..... | 19 |
| 7.5.6. | Conférences régionales..... | 19 |
| 7.5.7. | Autres affaires traitée par la section JCE..... | 19 |
| 7.6 | Affaires de la section POMFIN | 19 |
| 7.6.1. | Subventions Fonds de loterie et du sport..... | 19 |
| 7.6.2. | Exécution des peines et mesures | 19 |
| 7.6.3. | Politique du sport..... | 19 |
| 7.6.4. | Dameuses pour le ski de fond | 19 |
| 7.6.5. | Fonds du sport | 20 |
| 7.6.6. | Autres affaires traitées par la section POMFIN | 20 |
| 7.7 | Affaires de la section INS | 20 |
| 7.7.1. | Projet Conception d'un centre professionnel du Jura bernois | 20 |
| 7.7.2. | Conférences politiques intercantionales | 20 |
| 7.7.3. | HE-Arc / HES-SO | 20 |
| 7.7.4. | HEP-BEJUNE..... | 20 |
| 7.7.5. | CIIP | 20 |
| 7.7.6. | Rapport « Avenir des écoles de commerce » | 21 |
| 7.7.7. | Référendum cantonal sur HarmoS | 21 |
| 7.7.8. | Autres affaires traitées par la section INS..... | 21 |
| 7.8 | Affaires de la section CULTURE | 21 |
| 7.8.1. | Subvention culturelles | 21 |
| 7.8.2. | Mémoires d'Ici | 21 |
| 7.8.3. | Budget 2010 et planification financière 2011-2013 | 21 |
| 7.8.4. | CREA | 21 |
| 7.8.5. | Office interjurassien des affaires culturelles (OIJAC)..... | 22 |
| 7.8.6. | Atelier de Bruxelles | 22 |
| 7.8.7. | Résolution AIJ n° 71 et 73 | 22 |
| 7.8.8. | Autres affaires traitées par la section CULTURE | 22 |
| 7.9 | Affaires de la section TTE | 22 |
| 7.9.1. | Contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds | 22 |
| 7.9.2. | Liaison ferroviaire Delle-Belfort..... | 22 |
| 7.9.3. | Unité territoriale IX..... | 22 |
| 7.9.4. | Autres affaires traitées par la section TTE | 22 |
| 8. | Collaboration avec le CAF | 23 |
| 8.1 | Séances communes..... | 23 |
| 8.2 | Relations entre les sections..... | 23 |
| 8.3 | Relations entre les secrétariats généraux..... | 23 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 8.4 | Autres dossiers | 23 |
| 9. | Partenariat direct..... | 23 |
| 9.1 | Déléguée interjurassienne à la jeunesse..... | 23 |
| 9.2 | Projets dans le domaine du sport | 24 |
| 9.3 | Projets culturels..... | 24 |
| 9.4 | Fonds de loterie et du sport..... | 24 |
| 9.5 | Institutions communes..... | 24 |
| 9.6 | Autres | 24 |
| 10. | Communication..... | 25 |
| 11. | Conclusion | 25 |
| 12. | Abréviations | 30 |
| 13. | Annexes..... | 31 |

2. Rapport du président du Conseil du Jura bernois Francis Daetwyler

Au moment de la publication du rapport, le Conseil du Jura bernois sera presque au terme de sa première législature. L'augmentation des soutiens accordés à la vie culturelle, associative et sportive régionale témoigne de la vitalité et du dynamisme du Jura bernois. Elle indique aussi que le Conseil du Jura bernois est mieux connu des acteurs régionaux. Le Conseil du Jura bernois rapproche l'administration cantonale des citoyens. Il lui donne un visage et la région dispose d'un relais parfaitement au fait des réalités régionales.

Le Conseil du Jura bernois est aussi devenu un interlocuteur reconnu du Conseil-exécutif et de l'administration cantonale. Il renforce la visibilité du Jura bernois au sein du canton. Ce n'est peut-être pas le volet le plus spectaculaire de son activité, mais un des plus importants. En étant présent dès le début des processus, le CJB permet au Jura bernois d'être entendu. L'effet de ces interventions est difficile à quantifier. Comment apprécier un problème qui ne s'est pas produit ?

Les premières années d'activité du CJB fournissent d'incontestables motifs de satisfaction. Peut-on en rester là en estimant que l'institution a atteint son rythme de croisière ? Les succès doivent au contraire nous inciter à faire toujours plus et mieux. La concurrence entre les territoires augmente, et dans tous les domaines de nouveaux besoins surgissent. Tout ceci dans un contexte financier difficile. Le Jura bernois n'a pas de ville, alors que la Suisse se découvre urbaine. D'autre part, il dispose d'un immense savoir-faire technique et industriel, et il est largement ouvert sur l'économie mondiale, avec son secteur exportateur fort, qui le rend aussi sensible à la conjoncture. Il s'agit donc sans cesse de faire reconnaître la valeur de ses établissements de formation, au moment où les politiques fédérales posent des exigences difficilement compatibles avec la structure éclatée de l'Arc jurassien. Il appartient au Jura bernois de renforcer ses relations avec ses voisins, et de contribuer au rayonnement de l'Arc jurassien. Il ne doit pas s'agir par ce biais de tirer de nouvelles frontières, mais avant tout de tirer parti des appartenances multiples : le Jura bernois est à la fois partie d'un canton bilingue – Berne, et à la fois partie d'une région, l'Arc jurassien, qui a tout à gagner à affirmer sa dimension transfrontalière et à renforcer sa cohésion.

Il appartiendra aussi, à l'avenir, au Conseil du Jura bernois de développer une vision à long terme pour le Jura bernois : quels développements pour son industrie ? Comment se positionner par rapport aux enjeux démographiques ? Comment valoriser la qualité de la vie de notre région ?

Dans une époque où, à tort ou à raison, l'image joue un rôle si important, il sera indispensable de casser l'image de région périphérique. Il s'agira de démontrer que, dans le domaine de la formation notamment, nous sommes parfaitement capables d'offrir des infrastructures que l'on trouve habituellement dans les villes. Il s'agira pour cela d'être à l'écoute des évolutions, de reconnaître suffisamment tôt les changements à venir ; ne pas se contenter d'une défense des acquis mais de ne pas non plus hésiter à nager à contre-courant lorsque l'on a la conviction que l'on a raison, même avant les autres.

Notre région a toujours eu du succès quand elle a su produire de la qualité. Dans le domaine politique, il nous appartiendra d'affirmer ce que nous voulons, dans un souci de qualité et de prospective, tout en sachant que les victimes fatiguent.

3. Structures

3.1 Bureau

Du 1^{er} janvier au 31 mai, le Bureau du CJB est composé de :

| | | |
|-------------------------|----------------|------|
| Jean-Pierre Aellen | Président | PSA |
| Francis Daetwyler | Vice-président | PSJB |
| Jean-Jacques Schumacher | 1er assesseur | PLR |
| Jean-Michel Blanchard | 2e assesseur | UDC |

Du 1^{er} juin au 31 décembre, le Bureau du CJB est composé de :

| | | |
|-------------------------|----------------|------|
| Francis Daetwyler | Président | PSJB |
| Jean-Jacques Schumacher | Vice-président | PLR |
| Jean-Michel Blanchard | 1er assesseur | UDC |
| Jean-Pierre Aellen | 2e assesseur | PSA |

L'élection de renouvellement annuel du Bureau se tient le 27 mai à Tavannes et enregistre les résultats suivants :

| | |
|-------------------------|--|
| Francis Daetwyler | 21 voix, 1 bulletin blanc, 1 voix éparse |
| Jean-Jacques Schumacher | 22 voix, 1 bulletin blanc |
| Jean-Michel Blanchard | 23 voix |
| Jean-Pierre Aellen | 21 voix, 1 bulletin blanc, 1 voix éparse |

3.2 Composition

Le CJB est informé le 17 septembre de la démission de Paolo Annoni (PLR, district de Moutier), qui est remplacé par André Mercerat.

Le CJB compte quatre groupes et deux partis ayant un seul élu :

| Groupe / parti | Membres |
|--------------------|---|
| Groupe autonomiste | 8 (4 PSA / 2 AJU / 1 AHPDN / 1 PDC-PLJ) |
| Groupe PS | 5 |
| Groupe PLR | 5 |
| Groupe UDC | 4 |
| PBD | 1 |
| PEv | 1 |

La liste des membres figure en annexe 1.

3.3 Sections

Les sections connaissent les remaniements suivants :

| Section | Démissionnaire | Remplacé par |
|---------|----------------|----------------|
| JCE | Paolo Annoni | André Mercerat |
| Culture | Paolo Annoni | André Mercerat |

Véronique Cabrio est nommée à la vice-présidence de la section SAP, restée vacante depuis le départ d'Enrico Tolotti.

La section POMFIN passe de 8 à 7 membres. Martine Gallaz ayant décidé de se retirer de la section, le groupe socialiste renonce à proposer un candidat

La composition des sections figure en annexe 2.

Une conférence des présidents est instituée. Elle se réunit à deux reprises et est composée des membres du Bureau et des présidents de chaque section (remplacés par leurs vice-présidents en cas d'empêchement)

3.4 Secrétariat général

Le secrétariat général est composé de Fabian Greub (secrétaire général, 100%) et Aurélie Guillon (secrétaire, 80%). Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.

Aurélie Guillon entreprend dès l'été 2009 une formation en cours d'emploi d'une durée de 4 ans, en vue d'obtenir un titre de bachelor à la Haute école de gestion de Neuchâtel.

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative à toutes les séances du plénum, des sections, des groupes de travail, etc. Le secrétaire général représente le CJB dans un certain nombre de séances, en particulier les jours fixes organisés mensuellement avec le président de la COFRA et le secrétaire général du CAF et les séances semestrielles des responsables administratifs en lien avec l'AIJ. En 2009, le secrétaire général est également intégré à deux groupes de travail temporaires : un groupe de travail sur la collaboration intercantonale dans le cadre des conférences régionales et un groupe de travail chargé d'apporter un regard francophone sur les travaux de révision de la LEAC.

4. Séances

4.1 Séances plénières

Le CJB tient 12 séances plénières dont 1 séance commune avec le CAF. La participation moyenne est de 20.3 personnes (84.72 %). La liste des séances plénières figure en annexe 3.

4.2 Séances des sections

Bureau 13 (dont 2 conférences des présidents)
INST 10

| | |
|--------------|-----------|
| ECO | 6 |
| SAP | 4 |
| JCE | 5 |
| POMFIN | 11 |
| INS | 6 |
| Culture | 13 |
| TTE | 5 |
| Total | 73 |

En annexe 4 figurent des informations statistiques sur la participation aux séances du plénum et des sections.

En principe, les sections rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués.

| Date | Section | Lieu | Membres du Conseil-exécutif |
|----------------------------|----------------|-------------|--------------------------------------|
| 1 ^{er} avril 2009 | INS + Culture | Bienne | Bernhard Pulver |
| 11 mai 2009 | INST | Sonceboz | Ph.Perrenoud, B. Pulver, Ch. Neuhaus |
| 8 juin 2009 | JCE | Sonceboz | Christoph Neuhaus |
| 12 juin 2009 | TTE | Bienne | Barbara Egger Jenzer |
| 12 octobre 2009 | POMFIN | Sonceboz | Hans-Jürg Käser |
| 20 octobre 2009 | ECO | Moutier | Andreas Rickenbacher |
| 19 novembre 2009 | SAP | Sonceboz | Philippe Perrenoud |

4.3 Séances des groupes de travail et délégations

Le CJB délègue des membres dans divers organes ou commissions régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers :

| Organe | Délégué-e(s) du CJB |
|---|---|
| Association seeland.biel/bienne | F. Daetwyler |
| Centre IMC, La Chaux-de-Fonds | A. Bigler |
| Commission sécurité canton-communes | J.-P. Rérat |
| Conseil d'administration CIP | C. Gagnebin |
| Conseil de fondation AAEB | J.-J. Schumacher |
| Conseil de fondation Mémoires d'Ici | F. Daetwyler, C. Gagnebin, F. Membrez |
| Conseil de fondation FRI | T. Gerber, P. Mercerat |
| Conseil de la CIIP | S. Boillat |
| Conseil des transports | F. Daetwyler |
| Coordination RCJU-CJB « déléguée jeunesse » | M. Bühler |
| CTJ (Commission) | H. Frainier, C. Gagnebin |
| CTJ (Conseil) | J.-P. Aellen, D. Chaignat, F. Daetwyler |
| Groupe de coordination Sport interjurassien | W. Sunier |

| | |
|---|------------------------------------|
| Groupe de pilotage CPJB | S. Boillat, C. Gagnebin |
| Groupe de portage contournement la Chaux-de-Fonds | J.-P. Rérat |
| Groupe de travail AEMO | A. Bigler, J.-P. Aellen, M. Gallaz |
| Groupe de travail Révision LASoc | A. Bigler |
| Projet Gestion des eaux usées du Jura bernois | J.-P. Rérat |

5. Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions cantonales aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie ou sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

5.1 Subventions culturelles

5.1.1. Subventions périodiques annuelles

En 2009, le CJB verse aux institutions culturelles des subventions pour un montant total de 1'367'201 francs, soit une hausse de 100'565 francs par rapport à 2008 (+7,95%). Les principales différences par rapport à 2008 sont : l'annulation de la subvention aux Jeunesses musicales de Suisse, qui ont renoncé à leur stage à Sornetan ; l'introduction d'une ligne budgétaire pour l'Espace d'art contemporain Les Halles, à Porrentruy ; la réintroduction de la ligne budgétaire du théâtre de l'Atelier, de Reconvilier, qui avait mis ses activités entre parenthèse le temps de se doter d'une nouvelle salle ; l'intégration du Centre culturel de la Prévôté et du Café-théâtre de la Tour de Rive parmi la liste des bénéficiaires des mesures spéciales en faveur des centres culturels d'importance régionale ; la hausse de la subvention de l'Atelier de gravure de Moutier ; la création d'une ligne budgétaire pour la Coordination jeune public, composée de la subvention de l'ex-Association jurassienne d'animation culturelles et d'une subvention pour l'organisation de spectacles autrefois soutenus par le budget des projets.

La liste des institutions soutenues par le CJB en 2009 figure en annexe 5. Le principal changement prévu dans le budget 2010 concerne Mémoires d'Ici, qui devrait voir sa subvention annuelle passer à 371'781 francs.

5.1.2. Subventions uniques aux projets

Le CJB dispose de deux fonds pour le soutien à des projets : budget pour l'encouragement des activités culturelles (montant fixé dans le cadre de la planification financière) et Fonds pour les actions culturelles (montant variable dépendant du bénéfice annuel de Swisslos et de la part du canton de Berne à ce bénéfice).

5.1.2.1. BUDGET DES PROJETS

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Montant à disposition au 1.1.09 | 250'000.00 |
| Subventions octroyées au 31.12.09 | -231'000.00 |
| Solde non utilisé | 19'000.00 |

5.1.2.2. BUDGET DU FONDS POUR LES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Solde FAC 2008 | 6'120.00 |
| Résultat FAC 2009 | +279'110.00 |
| Total à disposition 2009 | 285'230.00 |
| Subventions octroyées au 31.12.09 | -284'347.00 |
| Résultat (reporté sur 2010) | 883.00 |

5.1.2.3. BILAN GLOBAL DE L'ENCOURAGEMENT DES PROJETS

En 2009, le CJB octroie un montant total de 515'347 francs à des projets culturels (2008 : 572'201 francs). Les principaux soutiens vont à :

| Projet | Discipline | Subvention |
|--|---------------------|---------------------|
| Stand'été, Moutier | Festival | 150'000 |
| Evidanse | Danse | 38'000 ¹ |
| Compagnie La Coquille « Le vicomte pourfendu » | Théâtre/musique | 30'000 |
| Usinesonore, édition 2010 | Musique | 30'000 ² |
| AEPOL – association pour l'édition et la promotion d'oeuvres littéraires | Littérature | 28'000 |
| Estivales musicales de Court | Musique/littérature | 25'000 |
| Festival du Jura | Musique | 20'000 |
| Ecole de musique du Jura bernois | Musique | 19'410 |
| Ensemble vocal d'Erguël | Musique | 19'000 |
| Compagnie Théâtristan « Elles étaient une fois » | Théâtre | 15'000 ³ |

Nombre total de projets soutenus en 2009 : 58

dont projets interjurassiens : 18

dont projets bénéficiant d'une participation financière versée sur préavis du CAF : 13

5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

5.2.1. Bilan 2009

| | |
|--|----------------|
| Solde Fonds de loterie 2008 ⁴ | 3'836'145.00 |
| Recettes Fonds de loterie 2009 (5.3%) ⁵ | + 1'713'147.00 |
| Dépenses 2009 ⁶ | -1'196'766.50 |

¹ Subvention totale de 50'000 francs, dont 12'000 francs versés sur préavis du CAF.

² Subvention totale de 70'000 francs, qui sera effectivement versée en 2010 et se répartit de la façon suivante : 30'000 francs prélevés sur le budget 2009 du CJB, 30'000 sur son budget 2010 et 10'000 francs qui seront versés sur préavis du CAF.

³ Subvention totale de 30'000 francs, dont 15'000 francs versés sur préavis du CAF.

⁴ Le solde 2008 est la somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1^{er} janvier 2009

⁵ En 2009, la part de la population du Jura bernois passe de 5.4 à 5.3%, ce qui diminue quelque peu les recettes par rapport à 2008, étant donné que la part du canton de Berne au bénéfice de Swisslos est comparable à celle de 2008.

| | |
|--|---------------------|
| Total 1 : avoir brut à disposition 2009 | 4'352'525.50 |
| Engagements ⁷ | - 2'842'393.00 |
| Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2009 | |
| Solde reporté sur 2010 | 1'510'132.50 |

En 2009, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 2'773'539.50 francs. Ces engagements dépassent les recettes (dépassement d'environ un million de francs), mais peuvent être couverts avec le solde non utilisé de 2008. Il convient d'ajouter un engagement supplémentaire de 330'200 francs qui doit être confirmé par le Conseil-exécutif en 2010 et ne figure donc pas dans les comptes 2009.

5.2.2. Subventions par genres de projets

| Genre | Nombre | Montant octroyé |
|--|-----------|---------------------|
| Culture (projets d'investissements) – CULT | 14 | 1'179'680.00 |
| Protection des monuments historiques – MH | 14 | 963'400.00 |
| Protection du patrimoine – PATR | 2 | 60'850.00 |
| Protection de la nature – NAT | 1 | 35'750.00 |
| Sciences – SCI | 3 | 10'350.00 |
| Tourisme – TOUR | 11 | 327'573.00 |
| Economie – ECO | 1 | 5'230.00 |
| Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB | 21 | 190'706.50 |
| TOTAL | 67 | 2'773'539.50 |

Par rapport à 2008, les domaines de la culture, des monuments historiques et du tourisme ont occasionnés des dépenses nettement supérieures à celles de 2008.

5.2.3. Principaux projets soutenus

| | | |
|--|---------|--------------------|
| Fondation les Rameaux, Saint-Imier | 750'000 | CULT |
| <i>Cinq cinémas du Jura bernois, passage au numérique</i> | 330'200 | CULT ⁶ |
| Club alpin suisse, cabane Moron | 226'448 | TOUR ⁹ |
| Château Schlossberg, La Neuveville | 207'000 | MH |
| Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont | 200'000 | CULT |
| Fondation Scierie de Saicourt | 165'000 | MH |
| Bâtiment historique, La Neuveville | 105'000 | MH |
| Ville de Moutier, Hôtel de Ville | 90'000 | MH |
| Groupe de travail Pont des anabaptistes | 72'400 | MH |
| Ligue du patrimoine, projets 2009 dans le Jura bernois | 60'850 | PATR |
| Dictionnaire jurassien sur internet www.diju.ch | 50'000 | CULT |
| Ville de Moutier, Ecole du Clos | 50'000 | MH |
| Bâtiment historique, La Ferrière | 43'000 | MH |
| Commune de Cormoret, bâtiment historique | 40'000 | MH |
| Ville de Moutier, Aula Chantemerle | 37'990 | CULT ¹⁰ |

⁶ Les dépenses sont les sommes effectivement versées par le CJB sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

⁷ Les engagements sont les promesses de subventions accordées par le CJB à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit. La plupart de ces engagements est constituée de décisions rendues en 2009, mais pour les projets au long cours, l'engagement peut se prolonger sur plusieurs années avant que la somme soit versée sur présentation du décompte final.

⁸ Le préavis est rendu en 2009 par le CJB, mais la décision est de la compétence du Conseil-exécutif qui se prononcera en 2010. La somme n'est pas comptabilisée dans les engagements 2009.

⁹ Subvention proposée par le CJB en 2008, validée par le Conseil-exécutif en 2009.

¹⁰ Subvention proposée par le CJB en 2008, validée par le Conseil-exécutif en 2009.

| | | |
|---|--------|------|
| Maison du Banneret Wisard, Grandval | 36'000 | MH |
| Commune de Tramelan, restauration d'un chemin historique | 35'750 | NAT |
| Bâtiment historique, Corgémont | 35'000 | MH |
| Bâtiment historique, Moutier | 35'000 | MH |
| Olympiades des fromages de montagne | 30'000 | TOUR |
| Association La Traction, Train des horlogers | 30'000 | UPB |
| Pont de Sorvilier | 30'000 | MH |
| Fanfares du Jura bernois, uniformes et instruments | 28'460 | UPB |
| Collège de Courtelary, clocher | 28'000 | MH |
| SnowUp interjurassien | 28'000 | TOUR |
| Bâtiment historique, Courtelary | 27'000 | MH |
| Commune de Nods, installation technique Salle communale | 25'090 | CULT |
| Déléguée interjurassienne jeunesse, projet « Image des jeunes » | 25'000 | UPB |
| Société jurassienne d'émulation/Mémoires d'Ici, projet historique | 25'000 | CULT |
| Université populaire jurassienne, base de données | 20'000 | UPB |
| Syndicat des enseignants jurassiens, chroniques sur l'école | 20'000 | CULT |
| Le Toit des saltimbanques, Courtelary | 18'860 | CULT |
| Fanfares du Jura bernois, uniformes et instruments | 17'640 | UPB |
| Téléski Tramelan, achat d'un baby-lift | 16'000 | UPB |
| Commune de Tramelan, Chroniques locales | 15'330 | CULT |
| Turnverein Satus Biel-Ost, chalet aux Prés d'Orvin | 14'210 | UPB |
| Société d'embellissement, Courtelary | 13'310 | CULT |
| Fanfare Yellow Note, Bévilard, uniformes et instruments | 10'820 | UPB |
| Mémoire suisse romande, restauration de films | 10'000 | CULT |

5.3 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

5.3.1. Bilan 2009

| | |
|--|---------------------|
| Solde Fonds du sport 2008 ¹¹ | 1'183'324.19 |
| Recettes fonds du sport 2009 (+5.3%) | + 712'470.40 |
| Dépenses 2009 | - 588'480.50 |
| Total 1 : avoir brut à disposition 2009 | 1'307'314.09 |
| Engagements 2009 | - 848'677.00 |
| Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.09 | |
| Solde reporté sur 2010 | 458'637.09 |

En 2009, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 908'668.40 francs. Ces engagements dépassent les recettes (dépassement d'environ 200'000 francs), mais peuvent être couverts avec le solde non utilisé de 2008. La réduction du taux pour le soutien aux constructions, qui entrera en vigueur en 2010, devrait permettre de retrouver un équilibre.

¹¹ Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

5.3.2. Subventions par genres de projets

| Genre | Nombre | Montant octroyé |
|---|-----------|-------------------|
| Construction et entretien d'installations | 17 | 582'400.00 |
| Acquisition et réparation de matériel | 36 | 97'265.00 |
| Manifestations sportives | 36 | 86'000.00 |
| Cours des associations | 5 | 90'490.00 |
| Mesures particulières de promotion du sport | 3 | 52'513.60 |
| TOTAL | 97 | 908'668.60 |

5.3.3. Principaux projets soutenus

| | |
|---|---------|
| Halle de gymnastique Bévillard, assainissement | 177'800 |
| Place multisports Crémines | 105'350 |
| Patinoire de Tramelan, système de refroidissement | 103'860 |
| Place de sport du Collège du district de La Neuveville | 47'810 |
| Tour de Romandie, participation du canton de Berne 2010-2012 | 45'000 |
| Terrain d'inlino-kockey de la Neuveville, réfection | 41'640 |
| Club de vol-à-voile de l'aérodrome de Courtelary, bandes d'élan | 36'890 |
| Cours des associations sportives intercantionales ¹² | 34'900 |
| Cours de l'association de football Berne/Jura ¹³ | 32'010 |
| Terrain multisports, Saint-Imier | 21'740 |
| Association jurassienne de football, équipes élites juniors | 17'250 |
| Espace nordique Erguël, achat d'une dameuse | 16'000 |
| Football-Club La Suze 07, assainissement des vestiaires | 13'370 |
| Halle de gymnastique, Malleray, réparation toiture | 10'360 |

5.4 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

| Année | Nombre de projets | Montant |
|-------|-------------------|--------------|
| 2007 | 35 | 726'260.00 |
| 2008 | 42 | 1'259'648.00 |
| 2009 | 67 | 2'773'539.50 |

FONDS DU SPORT

| Année | Nombre de projets | Montant |
|-------|-------------------|------------|
| 2007 | 66 | 534'407.00 |
| 2008 | 70 | 398'760.00 |
| 2009 | 97 | 908'668.60 |

¹² Participation aux coûts des participants en provenance du canton de Berne aux cours de l'association jurassienne de judo, de l'association BEJUNE de tennis de table, du Giron jurassien des clubs de ski, de l'association régionale de tennis FRIJUNE, de l'association des sociétés de cavalerie du Jura, de l'association régionale de volleyball Jura-Seeland et de l'association jurassienne de pétanque

¹³ Contribution aux coûts des participants en provenance du Jura bernois

6. Nominations

Le CJB dispose de compétences relatives à la nomination de personnes dans certains organes cantonaux, intercantonaux et transfrontaliers (LStP, art. 26). Il dispose aussi d'un droit de préavis concernant la nomination à certains postes de l'administration cantonale ayant une dimension stratégique importante pour le Jura bernois (OStP art. 19). Il peut également déléguer sur demande des représentants dans des commissions, associations, groupes de travail, etc.

6.1 Nominations selon LStP 26

6.1.1. Commissions culturelles intercantionales

Le CJB désigne les représentants du Jura bernois dans les nouvelles Commission intercantonale des arts de la scène (Cicas) et Commission intercantonale de littérature (CiLi).

6.2 Nominations selon OStP 19 et apparentées

6.2.1. Directeur des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland

Le CJB approuve la nomination définitive du directeur ad intérim, après avoir pris connaissance des explications de la SAP sur la raison de la longueur de la période intérimaire.

6.2.2. M. Sport

Ce poste ne figure pas dans la liste des fonctions pour lesquelles le CJB dispose d'un droit de préavis. Toutefois, étant donné qu'il a été créé pour répondre à une demande du CJB, Willy Sunier est associé aux auditions et participe au choix du candidat.

6.2.3. Chef de l'unité francophone de l'OACOT

La JCE décide de doter l'unité francophone décentralisée de l'OACOT d'un chef. Ce poste ne figure pas dans la liste selon l'OStP 19, qui a été établie préalablement. Le CJB est néanmoins consulté et se dit satisfait de voir que la JCE tient son engagement à renforcer l'OACOT francophone suite à l'épisode de son déménagement de Bienne à Nidau.

6.2.4. Direction et direction adjointe du Centre professionnel du Jura bernois

Jean-Jacques Schumacher représente le CJB aux auditions des candidats. Le poste est créé après l'établissement de l'OStP et ne figure pas dans la liste selon l'article 19.

6.3 Autres nominations

6.3.1. Conseil d'école du Centre de formation professionnelle Berne francophone (en création)

La réorganisation de la formation professionnelle dans le Jura bernois débouchera sur la création d'un centre sous une direction unique, qui réunira les actuels Centre professionnel artisanal et industriel du Jura bernois (CPAI-JB), Centre professionnel commercial du Jura bernois (CPC-JB) et Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier (ESC). Les trois conseils

d'école seront remplacés par un seul, dans lequel la direction propose d'attribuer un siège au CJB, qui sera occupé par Jean-Jacques Schumacher. Il reviendra plus tard au CJB de nommer l'ensemble du Conseil d'école en vertu de la LStP 26, sur proposition de la direction.

6.3.2. Groupe d'accompagnement politique du projet de contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds

Le CJB est invité à siéger dans ce groupe composé des Conseillers d'Etat des cantons BEJUNE et d'un représentant de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il désigne le président de sa section TTE Jean-Pierre Rérat.

6.3.3. Association seeland.biel/bienne

Francis Daetwyler est désigné en tant que représentant du CJB, en remplacement de Francis Membrez.

6.3.4. Groupe de travail « Révision de la loi sur l'aide sociale »

Antoine Bigler est désigné en tant que représentant du Jura bernois dans le groupe de travail chargé de préparer une révision partielle de la loi cantonale sur l'aide sociale.

7. Autres activités

7.1 Affaires du Bureau

7.1.1. Journal de bord – conférence des présidents

Le journal de bord, offrant un état des lieux des dossiers des sections, est mis en ligne sur l'intranet et consultable par l'ensemble des membres du CJB. Afin de renforcer l'information transversale entre les sections et d'améliorer le pilotage des dossiers qui mobilisent plusieurs voire l'ensemble des sections, le Bureau instaure une conférence des présidents de sections, qui se réunit chaque semestre (en 2009 : 13 mai et 2 novembre).

7.1.2. Présentations au Grand Conseil

Le président Francis Daetwyler et le secrétaire général Fabian Greub sont reçus par les fractions socialiste, UDC, libérale-radical et Verts du Grand Conseil bernois, pour une présentation du CJB.

7.1.3. Oppositions contre décisions de subventions

Quatre institutions ou associations font part de leur opposition à une décision du CJB en matière de subventions. Au 31 décembre 2009, deux oppositions ont été retirées (une après des explications du CJB, l'autre après une demande d'avance sur frais du Tribunal administratif) et deux doivent encore faire part d'une décision formelle du CJB avant une éventuelle action de recours en bonne et due forme.

7.1.4. Autres affaires traitées par le Bureau

Préparation du rapport annuel 2008 ; prise de position sur un soutien à une motion d'un député membre du CJB ; rapport sur le huis-clos des débats ; crédit pour la mise à jour du logiciel pour le site internet ; mise à disposition des membres du CJB de la revue de presse quotidienne du canton de Berne ; réponse à une interpellation de Stéphane Boillat concernant la répartition du produits de l'imposition des travailleurs frontaliers ; information sur la taxation des indemnités de présence.

7.2 Affaires de la section INST

7.2.1. Etude de l'Assemblée interjurassienne sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne

Le CJB rend un avis favorable sur la demande de l'AIJ de pouvoir procéder à des séances d'information, moyennement un certain nombre de conditions. En parallèle aux séances d'information et aux études complémentaires proposées par le Conseil-exécutif (analyse différenciée du budget Jeanrenaud et étude des relations Bienne-Jura bernois), le CJB se lance dans une analyse du statut particulier. Il informe que les trois études (étude AIJ, études complémentaires du Conseil-exécutif et analyse du statut particulier) serviront de base à sa prise de position à venir sur le rapport de l'AIJ.

7.2.2. Recensement fédéral 2010

Le CJB demande au Conseil-exécutif de doubler l'échantillon retenu pour le canton de Berne en vue du recensement 2010, ou au moins pour le Jura bernois, afin de disposer de données comparables dans l'Arc jurassien. Le Conseil-exécutif accède à sa demande pour le Jura bernois.

7.2.3. Etude sur l'identité

Mandatée par le plénum pour se livrer à une étude sur la notion d'identité contenue dans l'article 5 de la Constitution, la section Institutions arrive à la conclusion qu'une définition exhaustive n'est pas possible ni même souhaitable.

7.2.4. Autres affaires traitées par la section INST

Rencontre avec Mireille Gasser, coordinatrice d'arcjurassien.ch ; contrôle du contrat de prestations de la Fondation statistique interjurassienne (FISTAT) ; prise de position commune avec le CAF demandant au Conseil-exécutif d'accorder un soin particulier à la présidence de la CGSO, attribuée au canton de Berne en 2010-2011.

7.3 Affaires de la section ECO

7.3.1. Extension de l'Accord sur la libre circulation des travailleurs

Le CJB adopte une déclaration de soutien à l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie de l'accord Suisse-Union européenne sur la libre circulation, combattu par un référendum. Bien qu'inhabituelle, cette démarche est jugée importante au vu des enjeux que recèle le résultat du la votation pour l'industrie d'exportation.

7.3.2. Mesures cantonales en faveur de l'économie

Le CJB écrit au Conseil-exécutif pour lui demander de mettre en place des mesures ciblées de soutien à l'économie d'exportation et aux régions principalement touchées par le chômage et le chômage partiel. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif explique que certaines de ces propositions ont déjà été mises en place ou sont en passe de l'être. La séance annuelle avec l'ECO fait également une large part à cette thématique. Les Conseillers nationaux du Jura bernois et de Bienne ainsi que les Conseillers d'Etat bernois reçoivent une lettre leur demandant de s'engager pour le financement du 3^e paquet de soutien conjoncturel de la Confédération, qui prévoit des mesures spécifiques pour l'industrie d'exportation.

7.3.3. Olympiades des fromages de montagne

Le CJB s'engage de diverses façons en faveur des Olympiades : subvention à l'organisation et à Jura bernois Tourisme pour des animations spéciales, participation au comité directeur, interventions politiques auprès de l'ECO.

7.3.4. Stratégie cantonale pour l'apiculture

Informé par les sociétés apicoles du Jura bernois de la rédaction d'une stratégie cantonale pour l'apiculture, le CJB entreprend des démarches pour qu'elles soient associées, ainsi que la Fondation rurale interjurassienne, aux mesures pour la partie francophone du canton.

7.3.5. Fondation rurale interjurassienne

Le CJB intervient à diverses reprises pour demander que le prochain contrat de prestations porte sur une période de 4 ans et non plus de 2 ans. Le contrat quadriennal est signé par les deux cantons en décembre à Bellelay.

7.3.6. Politique régionale

Le CJB organise une rencontre entre les responsables administratifs de la politique régionale des cantons BEJUNE afin de faire le point sur l'avancement des projets intercantonaux en cours et d'optimiser la collaboration en vue de la prochaine période quadriennale.

7.3.7. Autres affaires traitées par la section ECO

Lettre à la CEP, à l'UCI et au Conseiller national Jean-Pierre Graber pour leur demander de relayer auprès de la Confédération les craintes de l'Arc jurassien concernant la convention HES-SO ; prise de connaissance de la désignation de Milly Bregnard, maire de Tramelan au comité du RVAJ, suite à une lettre du CJB encourageant les communes du Jura bernois à déposer leur candidature ; réponse à une demande de la commune de Malleray concernant la difficulté de valoriser l'exploitation du bois en raison de normes légales concurrentes ; intervention auprès du beco permettant de régler rapidement un malentendu qui risquait de priver une entreprise d'indemnités pour le chômage partiel.

7.4 Affaires de la section SAP

7.4.1. AEMO (Action éducative en milieu ouvert)

La SAP entre en matière sur un financement et demande au CJB de préciser son concept. Le 19 novembre, la SAP donne son feu vert à un projet-pilote de deux ans et soumet au CJB un projet de contrat de prestations.

7.4.2. Centres de puériculture

Consulté sur la nouvelle organisation des centres de puériculture dans le canton de Berne, le CJB donne son feu vert à la constitution d'une région Jura bernois-Seeland et demande des garanties pour le maintien de la langue française. Une antenne est créée dans le Jura bernois et l'engagement est pris d'assurer les prestations de manière décentralisée comme dans l'ancienne organisation.

7.4.3. Famille d'accueil

Sur proposition de Pierre Mercerat, le CJB mandate la section SAP de plancher sur la création d'une structure d'encadrement pour les familles d'accueil. Une démarche similaire menée par les services sociaux et l'Office des mineurs aboutit dans le même temps et le CJB classe le dossier comme abouti.

7.4.4. Soins palliatifs

Le CJB approuve la signature d'une convention BEJUNE sur la mise en place d'une collaboration intercantonale dans le domaine des soins palliatifs (création d'équipes mobiles), et recommande d'étudier une collaboration dans le domaine de la formation.

7.4.5. Autres affaires traitées par la section SAP

Prise de position sur deux crédits concernant la rénovation du Home de Courtelary ; rencontre avec une délégation de l'association des directeurs d'institutions sociales du Jura bernois ; réponse à une demande de la commune de Malleray se portant candidate à l'hébergement de l'AEMO du Jura bernois ; réponse à une lettre de la commune de Malleray concernant les violences envers les collaborateurs des services sociaux ; prise de position sur un crédit pour la rénovation du Home Le Printemps, à Saint-Imier ; prise de position sur un crédit pour de nouveaux ascenseurs à l'Hôpital du Jura bernois, site de Moutier ; prise de position concernant l'ordonnance sur l'aide aux victimes d'infractions.

7.5 Affaires de la section JCE

7.5.1. Déléguée à la jeunesse

La deuxième année de fonctionnement de la déléguée à la jeunesse est celle de la consolidation. Le CJB entreprend des démarches afin d'accroître ses moyens pour le financement de projets, où elle ne dispose que de quelques milliers de francs par an au début 2009. De nouvelles sources de financement sont trouvées, dépassant toute espérance : quatre communes supplémentaires du Jura bernois signent le contrat de financement (Saicourt, Villeret, Cormoret et Châtelat), ce qui porte le total à 44 communes ; l'Association des oeuvres d'utilité publique du district de Courtelary et la commission cantonale de la jeunesse octroient une contribution quadriennale au démarrage des activités de la déléguée ; la préfecture signe une convention avec le CJB pour une mise à disposition gratuite de fournitures administratives ; le CJB intègre les projets de la déléguée à la liste des projets admissibles à un soutien par le Fonds de loterie ; la SAP octroie une importante subvention annuelle à la déléguée pour son travail d'animation du réseau des centres d'animation de jeunesse.

7.5.2. Sous-commission de la jeunesse

Le CJB intervient auprès de la Chancellerie et de l'Office des mineurs afin qu'un statut définitif soit trouvé à la sous-commission, tel que prévu dans son règlement transitoire. L'Office des mineurs entre en matière sur la recherche d'une solution et promet une réponse rapide.

7.5.3. Réforme judiciaire

La commission préparatoire du Grand Conseil se prononce nettement pour le système du procureur des mineurs, au détriment du système du juge, préconisé par le CJB et pratiqué dans toute la Suisse romande. Le CJB demande au Conseil-exécutif d'étudier le principe « Un canton-deux systèmes » afin de permettre à l'actuel Tribunal des mineurs du Jura bernois de conserver le système du juge. La Députation demande le vote séparé et renvoie la décision en 2^e lecture, ce qui permet au CJB d'être entendu par la commission. Le CJB prend entretemps connaissance des conditions dans lesquelles le principe « Un canton-deux systèmes » serait applicable et y renonce à cause notamment des effets d'anti-synergies qu'il recèle (le système serait possible à condition de créer un tribunal du Jura bernois sans les affaires francophones du district de Bienne). Sur les autres points, le CJB obtient satisfaction, notamment en ce qui concerne l'implantation d'antennes et agences dans le Jura bernois.

7.5.4. Décret sur les langues judiciaires

La JCE introduit puis, malgré quelques réserves des autorités judiciaires consultées, maintient dans son projet la proposition conjointe du CJB et du CAF d'introduire une base légale permettant sous conditions la traduction simultanée au tribunal de Bienne.

7.5.5. Protection de l'adulte et de l'enfant

Suite à la décision fédérale de professionnaliser les autorités tutélaires, le CJB se prononce en faveur du modèle cantonal, prévoyant une autorité tutélaire pour le Jura bernois.

7.5.6. Conférences régionales

Le CJB prend de position sur le rapport de la Conférence des maires et de seeland.biel/bienne concernant la mise en place d'une conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois. Il est associé à un groupe de travail chargé d'élaborer des pistes pour favoriser la double appartenance de communes bernoises à une conférence régionale et un organe similaire dans un autre canton.

7.5.7. Autres affaires traitée par la section JCE

Réponse à la commune de Villeret à propos d'un dossier concernant la création de zones à bâtir ; prise de position concernant l'ordonnance sur la suppléance des préfètes et des préfets ; prise de position concernant une modification de la loi sur les communes.

7.6 Affaires de la section POMFIN

7.6.1. Subventions Fonds de loterie et du sport

La POM accède à la demande du CJB de pouvoir figurer en tant qu'autorité subventionnante aux côtés de Swisslos. L'indication de la mention obligatoire « Swisslos / Conseil du Jura bernois » est ajoutée aux modèles pour les décisions. En ce qui concerne le détail des subventions accordées, voir le chapitre 5. Lorsque la compétence décisionnelle appartient au Conseil-exécutif, le préavis du CJB est suivi à chaque fois, à une exception près qui résulte d'un malentendu. Le CJB s'assure que l'erreur ne porte pas à conséquence et une procédure est introduite afin d'empêcher une récurrence.

7.6.2. Exécution des peines et mesures

Suite à la réforme de l'administration décentralisée, les tâches assumées par les préfectures dans le domaine de l'exécution des peines et mesures sont transférées à la POM. Le CJB demande et obtient qu'une antenne du future service régional Jura bernois-Seeland soit prévue à Moutier.

7.6.3. Politique du sport

La création d'un poste de M. Sport à 60%, demandée par le CJB, permet d'améliorer la présence sur le terrain de l'OSSM et d'assurer un meilleur encadrement aux clubs sportifs du Jura bernois. La section tire un premier bilan du travail de la filiale OSSM de La Neuveville lors d'une rencontre avec son chef Christian Brunner. Le responsable des affaires sportives du CJB Willy Sunier est présent aux principales manifestations officielles (journées sportives interjurassiennes, remise des diplômes sport-arts-études, Ecrin vert, assemblées d'associations faitières, etc.).

7.6.4. Dameuses pour le ski de fond

Le soutien aux machines de préparation ou d'entretien des pistes et terrains de sport est exclu par le Fonds du sport dans le canton de Berne, à l'exception des dameuses pour le ski de fond, pour lesquelles la POM fixe une limite supérieure de 20'000 francs par engin. En réponse à une demande d'Espace nordique Erguël, le CJB décide de ne pas fixer de limite supérieure autre que celle du 40% des coûts prévus dans l'ordonnance, ce qui toutefois n'est pas suffisant. Le CJB prend alors contact avec la délégation jurassienne à la Loterie romande et lui propose un subventionnement croisé permettant d'augmenter l'aide financière globale à chaque machine.

7.6.5. Fonds du sport

Le CJB est associé en deux temps à la révision des principes régissant l'octroi de subvention par le Fonds du sport. Il s'exprime premièrement sur un rapport prévoyant différentes mesures devant permettre d'assurer des liquidités suffisantes sur le long terme. Il accepte les propositions de réductions des taux qui sont faites mais propose d'opérer des coupes moins sévères pour les piscines couvertes et les projets de moindre importance, ce qui est accepté. Dans un deuxième temps, il reçoit en consultation le projet d'ordonnance révisée (décision en 2010).

7.6.6. Autres affaires traitées par la section POMFIN

Prise de connaissance d'une réponse de la POM concernant les agents municipaux restés sans contrat par suite de la réforme de la police bernoise ; prise de position sur la modification de la loi sur l'exécution des peines et des mesures ; prise de position sur la révision de la loi sur la péréquation financière et sur la compensation des charges (avec la participation d'autres sections, en particulier la section SAP) ; demande de soutien de la Fédération jurassienne de coopération de développement.

7.7 Affaires de la section INS

7.7.1. Projet Conception d'un centre professionnel du Jura bernois

Le CJB approuve le mandat pour mener des discussions interjurassiennes dans ce dossier. Il approuve les conclusions du rapport établi suite à ces discussions, qui prévoient notamment un regroupement du commerce sur un seul site dans un délai de trois ans. Le CJB appuie la dénomination de « Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF) » proposée par la direction.

7.7.2. Conférences politiques intercantionales

Le CJB, par sa section INS, prend systématiquement position sur les affaires traitées dans les conférences politiques intercantionales suivantes : conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP), comité stratégique HES-SO, comité stratégique HE-Arc ; comité stratégique HEP-BEJUNE. Un processus est établi pour assurer la collaboration entre l'INS, le CJB et le CAF ainsi que leur information réciproque. Le CJB et le CAF envoient une lettre au Conseil-exécutif afin de pérenniser ce processus.

7.7.3. HE-Arc / HES-SO

Le CJB intervient en faveur de la conclusion d'un contrat en vue du regroupement des instituts de recherche imériens sur un même site et mène diverses démarches en relation avec l'avant-projet de convention intercantonale HES-SO, en discussion entre les cantons et la Confédération.

7.7.4. HEP-BEJUNE

Le CJB propose et obtient des amendements au mandat sur la réorganisation de la HEP-BEJUNE, qui est adopté par le comité stratégique. Il s'assure d'être consulté lors de la prochaine étape importante : choix du ou des scénarios à approfondir.

7.7.5. CIIP

Parmi les décisions rendues en 2009 : accord sur l'intégration du canton de Berne à un projet concernant la scolarisation des enfants sourds et malentendants, création d'un groupe de travail sur l'harmonisation de la dotation horaire à l'école, évaluation de divers moyens d'enseignement, etc.

7.7.6. Rapport « Avenir des écoles de commerce »

Le CJB se prononce en faveur du maintien de la possibilité pour les écoles de commerces d'octroyer un diplôme sans maturité professionnelle. Ce modèle, plutôt appliqué en Suisse occidentale, est retenu par l'INS.

7.7.7. Référendum cantonal sur HarmoS

Le CJB soutient publiquement la ratification d'HarmoS par le canton de Berne. Il publie un communiqué en ce sens après s'être assuré que cela ne pose pas de problème juridique en matière de respect des procédures d'information pour les scrutins cantonaux.

7.7.8. Autres affaires traitées par la section INS

Prise de position sur la stratégie cantonale de la formation ; prises de position sur les contributions 2009 du canton de Berne à la HES-SO/He-Arc et à la HEP-BEJUNE ; prise de position sur la signature d'une convention BEJUNE réglant les écolages dans la formation de niveau secondaire II ; prise de position en faveur d'une meilleure coordination des dates entre le salon interjurassien de la formation professionnelle et le nouveau salon du même type à Bienne ; prise de position sur le plan d'études pour la formation générale des 7^e à 9^e années scolaires ; prise de position sur la révision partielle de la loi sur l'Université.

7.8 Affaires de la section CULTURE

7.8.1. Subvention culturelles

Pour le détail, voir le chapitre 5. Le CJB procède à quelques hausses des subventions accordées aux institutions. En ce qui concerne les projets, il dispose de moyens légèrement inférieurs par rapport à 2008, car les recettes du Fonds pour les actions culturelles et le solde à disposition en début d'année sont moindres. L'INS accède à la demande du CJB de pouvoir figurer en tant qu'autorité subventionnante aux côtés de Swisslos ou de l'Office de la culture. L'indication de la mention obligatoire « Swisslos / Conseil du Jura bernois » ou « Office de la culture / Conseil du Jura bernois » est ajoutée aux modèles pour les décisions.

7.8.2. Mémoires d'Ici

Le dossier prioritaire pour la section Culture est le renouvellement du contrat de prestations de Mémoires d'Ici pour la période 2010-2013, qui implique une hausse de la subvention annuelle d'environ 200'000 francs. Un travail intense de persuasion aux côtés de la section francophone de l'Office de la culture permet de convaincre le Conseil-exécutif et la commission de pilotage du Grand Conseil, malgré la situation budgétaire délicate. La décision finale doit être rendue par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2010.

7.8.3. Budget 2010 et planification financière 2011-2013

A part la hausse de la subvention annuelle de Mémoires d'Ici, le budget 2010 des institutions est identique à 2009. Les hausses envisagées dans la planification sont gelées du fait de la situation financière du canton. En ce qui concerne le budget des projets, le CJB tient compte des mesures cantonales urgentes d'économie qui prévoient une coupe linéaire de 25'000 francs (environ 5%). En raison de la situation financière du canton, la planification prévoit une stagnation des moyens en 2011.

7.8.4. CREA

Le CJB prend position sur le rapport concernant la conception d'un centre d'expression artistique interjurassien. Il précise les conditions de son éventuel soutien financier et demande qu'une variante moins onéreuse et sur deux sites (Delémont et Bévillard) soit étudiée.

7.8.5. Office interjurassien des affaires culturelles (OIJAC)

Le CJB rencontre Bernard Pulver et s'accorde avec lui sur la suite à donner à ce dossier. Il est convenu que le Conseiller d'Etat propose à son homologue jurassienne de mandater les délégués à la culture pour qu'ils élaborent un bref rapport sur deux pistes : office interjurassien ou office intercantonal.

7.8.6. Atelier de Bruxelles

Le CJB organise l'attribution de sa première bourse permettant l'envoi d'un artiste à l'Atelier de Bruxelles. Le lauréat est choisi par la commission francophone chargée des affaires culturelles générales. Le CJB décide également de poursuivre la collaboration avec les cantons et villes partenaires pour la prochaine période quadriennale.

7.8.7. Résolution AIJ n° 71 et 73

Le CJB approuve le principe d'une étude de faisabilité en réponse à la résolution AIJ n°71 « Ecole interjurassienne de musique » et propose de ne pas donner suite à la résolution n°73 « Archéologie interjurassienne ».

7.8.8. Autres affaires traitées par la section CULTURE

Soutien à un projet Interreg déposé par l'Association interjurassienne des centres culturels, portant sur la création d'un poste de coordinateur chargé de consolider et développer des projets à l'échelle interjurassienne et transfrontalière ; prise de position sur le projet « Education et culture » (en lien avec la section INS) ; prise de position sur une demande spécifique du CAF concernant ses lignes directrices pour la promotion de la culture ; prise de position sur la subvention annuelle 2010 aux Archives de l'Ancien Evêché de Bâle.

7.9 Affaires de la section TTE

7.9.1. Contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds

Suite à l'abandon du projet par Les Convers, le dossier de la liaison routière du Haut-vallon de Saint-Imier vers la Suisse romande passe par la réalisation du contournement sud-est de La Chaux-de-Fonds. Le CJB est associé à l'étude des variantes et a l'occasion, par la participation du président de sa section TTE aux séances intercantionales, de défendre les intérêts du Jura bernois.

7.9.2. Liaison ferroviaire Delle-Belfort

Le CJB relaie une intervention de l'AIJ demandant au canton de Berne de participer à la réalisation de la liaison ferroviaire Delle-Belfort, où un besoin de financement complémentaire risque de repousser le délai de mise en fonction. La TTE reçoit une délégation du CJB mais n'entre pas en matière sur un autre soutien que sa participation à l'intensification des correspondances entre Bienne et Delémont. Les partenaires ayant également la tâche de financer le projet s'accordent peu après sur une hausse de leur participation, ce qui met un terme à l'incertitude sur les délais de réalisation.

7.9.3. Unité territoriale IX

Le CJB appuie la position du canton de Berne dans les négociations avec l'OFROU et les cantons de Neuchâtel et du Jura. Il préavise favorablement la convention intercantonale qui règle l'entretien du réseau routier jusqu'à son achèvement.

7.9.4. Autres affaires traitées par la section TTE

Prise de position sur le projet de loi cantonale sur l'énergie ; rencontre avec les porteurs du projet d'assainissement des eaux du Jura bernois ; précisions apportées à la commune de Villeret sur le soutien cantonal envisageable pour l'entretien du sentier de la Combe-Grède ;

prise de position sur la modification de la loi sur l'utilisation des eaux et du décret sur les redevances y relatives.

8. Collaboration avec le CAF

Plusieurs dossiers cités au chapitre précédant ont fait l'objet d'un traitement en commun ou d'un échange d'information avec le CAF. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive et sert à donner un aperçu de la collaboration entre les deux conseils.

8.1 Séances communes

Le CJB et le CAF tiennent leur séance commune annuelle le 28 octobre à Evilard. L'ordre du jour prévoit des échanges sur le projet de Centre professionnel du Jura bernois, sur l'étude de l'AIJ concernant l'avenir institutionnel de la région, sur l'harmonisation des vacances scolaires, sur le décret sur les langues judiciaires et sur les lignes directrices du CAF en matière de culture. Les deux conseils décident l'envoi de deux lettres au Conseil-exécutif, sur l'exercice des compétences de décision conjointes en matière de coordination scolaire et sur la présidence bernoise de la CGSO. Une conférence de presse commune est organisée suite à cette séance.

8.2 Relations entre les sections

Les sections INS et DECCO se réunissent en séances communes une fois par trimestre. Une séance avec le Conseiller d'Etat Bernard Pulver, réunissant les sections INS et Culture du CJB et leurs homologues du CAF permet de faire le point sur les principaux dossiers. Dans le domaine de la culture, le soutien croisé du CJB et du CAF à des projets impliquant des artistes du Jura bernois et de Bienne est en nette hausse. Dans l'exercice de la coordination scolaire romande, le CJB s'occupe prioritairement des affaires concernant la HES-SO/HE-Arc et le CAF des affaires de la HEP-BEJUNE.

8.3 Relations entre les secrétariats généraux

Les secrétaires généraux se retrouvent une fois par mois avec le président de la COFRA, afin de faire le point sur les dossiers concernant la formation et la culture. Ils se coordonnent régulièrement lors de la préparation de prises de position sur l'ensemble des domaines d'intervention de l'Etat. Le CAF change de secrétaire général au premier semestre 2009.

8.4 Autres dossiers

Le CJB a apporté son soutien au CAF dans les discussions sur l'introduction d'une traduction simultanée au tribunal de Bienne. Les deux conseils sont intervenus en commun auprès du Conseil-exécutif concernant la présidence bernoise de la CGSO. Communiqué de presse commun en faveur de la ratification d'HarmoS par le canton de Berne et au sujet de la nomination d'un chef à l'Unité francophone de l'OACOT.

9. Partenariat direct

Le partenariat direct avec le RCJU s'exerce en 2009 sur plusieurs dossiers cités au chapitre 7. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et donne un aperçu de la collaboration interjurassienne.

9.1 Déléguée interjurassienne à la jeunesse

Le CJB achète en 2009 des prestations de la déléguée au canton du Jura pour un montant de 42'652.90 francs. Le président de la section JCE et le secrétaire général du CJB

rencontrent chaque semestre le chef du Service d'action sociale jurassien pour faire le point sur les activités de la déléguée.

9.2 Projets dans le domaine du sport

Les subventions aux associations sportives intercantionales pour l'organisation de leurs cours sont réglées directement par contact entre l'Office jurassien des sports et le secrétariat du CJB. Aux journées sportives interjurassiennes d'athlétisme et de jeux EMS-PRO s'ajoute dès 2009 une journée interjurassienne des jeux dans l'eau.

9.3 Projets culturels

Les projets culturels interjurassiens sont nombreux et de toutes tailles. Sans entrer dans les détails (cf. chapitre 5), il convient de relever que la subvention annuelle à l'Espace d'art contemporain Les Halles, à Porrentruy, effective depuis 2008, figure pour la première fois en tant que ligne spécifique au budget 2009. Le soutien aux institutions interjurassiennes que sont l'Atelier de gravure, la Coordination jeune public et le Bibliobus est consolidé et même accru. Le CJB participe également financièrement au réaménagement du Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont. L'Atelier de Bruxelles est attribué à un artiste domicilié dans le canton du Jura.

9.4 Fonds de loterie et du sport

Plusieurs projets interjurassiens sont soutenus par les Fonds de loterie et du sport, notamment les Olympiades des fromages de montagne, le projet de création d'un train des horlogers, un projet d'envergure sur l'image des jeunes, le SnowUp interjurassien, l'Université populaire jurassienne et un livre de chroniques sur l'école jurassienne. Le CJB propose à la délégation jurassienne à la loterie romande une collaboration inédite dans le but de mieux soutenir l'achat de machine pour tracer les pistes de ski de fond.

9.5 Institutions communes

Le CJB renouvelle son soutien aux institutions communes existantes à diverses occasions, notamment lorsqu'il s'agit de libérer la participation financière du canton de Berne. Il se prononce pour la conclusion de convention BEJUNE sur les soins palliatifs, sur l'entretien des autoroutes, sur l'école des étudiants du niveau secondaire 2. Il se prononce en faveur de collaborations interjurassiennes dans le domaine de la formation professionnelle. Il désigne les représentants du Jura bernois dans les nouvelles commissions culturelles intercantionales qu'il a contribuées à mettre en place (arts de la scène et littérature). Il répond favorablement à la proposition de l'AIJ de procéder à une étude de faisabilité sur une institution commune dans le domaine des écoles de musique. Il se prononce pour la poursuite des collaborations dans le domaine de l'archéologie, sans aller jusqu'à une institution commune. Il prend acte que l'aboutissement de l'institution commune envisageable « Tribunal des mineurs » est devenu plus compliqué, car l'inclusion des affaires francophones de Bienne n'a pas les faveurs du département jurassien des finances, de la justice et de la police, et n'est pas la voie privilégiée par le Conseil-exécutif suite au changement de procédure décidé par le Grand Conseil. Le CJB participe à la séance annuelle de contrôle du contrat de prestations de la FISTAT avec les Chancelleries des cantons de Berne et du Jura.

9.6 Autres

Le CJB met en place les bases d'une collaboration interjurassienne dans le domaine des AEMO et les bases pour un soutien intercantonal à l'aide au développement.

10. Communication

Le CJB organise en général une conférence de presse mensuelle pour informer des résultats de ses délibérations. Selon les besoins, certains dossiers peuvent faire l'objet d'une conférence de presse spécifique.

| Date | Thèmes |
|----------------------|---|
| 29 janv. | Stratégie de la formation du canton de Berne, commission culturelles intercantionales |
| 10 fév. | Bilan des objectifs 2008, nouveaux objectifs 2009-2010 |
| 26 fév. | Monsieur Sport Jura bernois, loi cantonale sur l'énergie, projet de politique régionale « Société de marketing pour deux destinations » |
| 27 mars | Rapport annuel 2008, réorganisation de la puériculture, organisation de l'exécution des peines |
| 30 avril | Atelier de Bruxelles, conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois, avenir des écoles de commerce |
| 29 mai | Election du Bureau 2009-2010 |
| 25 juin | Suites de l'étude AIJ, organisation des autorités tutélaires, loi sur l'Université |
| 27 août | Résolutions AIJ n° 71 et 73 |
| 1 ^{er} oct. | Education et culture |
| 2 nov. | Conférence commune avec le CAF : étude AIJ, CGSO |
| 5 nov. | Avis du CJB sur le mandat accordé à l'AIJ pour des séances d'information, recensement fédéral 2010 |
| 26 nov. | Mémoires d'Ici, budget culturel 2010 |
| 21 déc. | Centre de formation professionnelle, loi sur la péréquation financière et sur la compensation des charges |
| Total | 13 conférences de presse |

Par ailleurs, le CJB publie en 2009 10 communiqués de presse consacrés à des objets spécifiques, 11 communiqués réunissant des informations brèves sur ses activités et 11 communiqués sur l'octroi de subventions, soit un total de 32 communiqués.

11. Conclusion

Après un premier rapport annuel (2006-2007) qui était principalement consacré à la mise en place des instruments de base permettant le fonctionnement du CJB, avec en point d'orgue la publication du concept culturel en décembre 2007 et après un deuxième rapport annuel (2008) qui donnait pour la première fois un aperçu de ce à quoi peut ressembler une année-type pour le CJB, l'exercice consistant à tirer le bilan de l'année écoulée s'appuie désormais sur des bases consolidées. Dans sa conclusion, le CJB relève les faits marquants de chaque pan de son activité. Il tire également un premier bilan de la législature écoulée.

CHAPITRE 3 - STRUCTURES

Le CJB connaît une année calme sur le plan de sa composition, puisqu'il enregistre une seule démission. Comme lors des trois années précédentes, le Bureau est plébiscité par le plénum, ce qui témoigne d'un esprit de corps important. La création d'une conférence des

présidents permet de renforcer l'information transversale sur les dossiers en préparation et d'identifier les thèmes où une approche pluridisciplinaire est requise.

CHAPITRE 4 - SÉANCES

En comparaison avec 2008 (11 séances plénières, 2 séances communes avec le CAF, 69 séances de sections, 5 séances du groupe de travail AEMO), les chiffres 2009 sont stables (11 séances plénières, 1 séance commune avec le CAF, 73 séances de sections). D'une certaine manière, le CJB a trouvé sa vitesse de croisière. Il convient toutefois de signaler que grâce à l'intranet, un nombre croissant de dossiers sont préparés par les sections en utilisant la voie électronique, sans qu'il soit besoin de les réunir. L'intranet a aussi permis de limiter la production de photocopies.

CHAPITRE 5 - SUBVENTIONS

Les recettes des trois Fonds alimenté par les bénéficiaires de la loterie intercantonale Swisslos ont connu une légère baisse, du fait que la population du Jura bernois, à la base du calcul du montant attribué au CJB, est passée de 5.4 à 5.3%. Les 285'230 francs du Fonds pour les actions culturelles ont été quasiment intégralement redistribués. Dans les Fonds du sport et de loterie, les promesses de subventions ont dépassé les recettes annuelles (loterie : + 62%, soit 1'060'392.50 francs, sport : + 27%, soit 196'198.20 francs).

Ces excédents de dépenses ont été couverts par le solde des années précédentes, qui reste à disposition du CJB s'il n'a pas été intégralement dépensé. En ce qui concerne le Fonds du sport, les mesures d'assainissement appliquées à partir de 2010 (réduction des taux pour les constructions) devraient permettre de revenir à une situation où les dépenses n'excèdent pas les recettes, sauf année exceptionnelle.

S'agissant du Fonds de loterie, les montants importants dépensés en 2009 s'expliquent d'une part par un dossier extraordinaire (déménagement de Mémoires d'Ici, soutenu à hauteur de 750'000 francs), d'autre part par un total nettement supérieur à la moyenne pour les subventions au titre de la protection des monuments historiques. Le retour à une situation moyenne dans le domaine des monuments historiques et la probabilité très faible qu'il y ait chaque année dans le Jura bernois un dossier de l'importance du déménagement de Mémoires d'Ici font que la situation, du fait du solde encore à disposition, peut être qualifiée de « sous contrôle ». Si toutefois la tendance devait perdurer, le CJB n'échappera pas à une réflexion sur les principes d'attribution de moyens prélevés sur son enveloppe du Fonds de loterie.

En ce qui concerne les moyens à disposition du CJB sur son budget culturel, une somme de 1'367'201 francs a été distribuée aux institutions, soit une hausse de 100'565 francs par rapport à 2008 (+7.95%), à laquelle s'ajoutent encore 231'000 francs pour les projets.

CHAPITRE 6 - NOMINATIONS

L'activité de nomination en tant que compétence de décision (LStP, art. 26) ou participation (LStP, art. 31) n'appelle pas de remarques particulières.

CHAPITRE 7 - AUTRES ACTIVITES

Sans revenir sur les activités du CJB qui sont décrites dans manière étendue dans le chapitre 7, il convient de relever certains dossiers importants où le CJB a donné une impulsion décisive ou joué un rôle important. Ainsi :

- a. La consultation sur la suite à donner à l'étude de l'AIJ a permis au Conseil-exécutif de préciser le rôle prépondérant que jouera le CJB dans la définition de l'avenir institutionnel du Jura bernois.
- b. Les Olympiades des fromages de montagne, soutenues financièrement et politiquement par le CJB, ont été un temps fort de l'actualité 2009.

- c. La création d'une AEMO a franchi une étape décisive avec la décision de la SAP, en novembre, de financer le projet-pilote proposé par le CJB.
- d. La réforme judiciaire, et plus particulièrement la question de la procédure pour la mineurs, a nécessité un engagement important, qui a permis de rallier le Conseil-exécutif à la vision du CJB, mais pas le Grand Conseil.
- e. Une année après la création du poste de déléguée à la jeunesse, le CJB a offert des réponses dépassant les espérances dans la délicate question du financement des projets qu'elle est appelée à mener.
- f. La création du poste de M. Sport, demandée en 2007, est devenue réalité au printemps 2009.
- g. La pratique en matière de subvention a instauré l'obligation de mentionner le CJB en tant qu'organe délivrant des contributions, aux côtés de Swisslos Berne.
- h. Dans le dossier du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB), le CJB a donné une impulsion qu'il espère décisive en vue d'une collaboration interjurassienne.
- i. La discussion sur le budget culturel a permis, dans une année où la situation financière cantonale s'est fortement dégradée, d'obtenir malgré tout des fonds supplémentaires pour assurer l'avenir de Mémoires d'Ici.

CHAPITRE 8 - COLLABORATION AVEC LE CAF

La collaboration avec le CAF est habituelle à tous les niveaux, ainsi que le prévoit le règlement commun. Afin de renforcer l'importance de la séance commune annuelle et de permettre aux discussions de se dérouler sans pression du temps, le CJB a décidé d'y consacrer une pleine soirée, alors que jusqu'à présent, il tenait également une séance ordinaire juste avant ou juste après la séance avec le CAF. Le principal fait à relever est que le nombre de projets culturels soutenus par des fonds du CJB et des fonds de l'Office de la culture sur préavis du CAF est en nette hausse. Il s'agit ainsi de coller au plus près aux besoins des acteurs culturels actifs à la fois dans le Jura bernois et à Bienne.

CHAPITRE 9 - PARTENARIAT DIRECT

Outre les contacts réguliers imputables aux collaborations désormais bien établies (Fonds du sport, déléguée à la jeunesse, Fondation interjurassienne pour la statistique), le CJB se prononce en faveur de la collaboration interjurassienne dans plusieurs dossiers où le besoin existe et où une solution gagnant-gagnant est possible : formation professionnelle, CREA, commissions culturelles intercantionales de littérature et des arts de la scène, soutien au ski de fond, écoles de musique, aide au développement, etc. Le CJB doit néanmoins constater que, de « difficile », la mise en place une institution commune dans le domaine de la justice des mineurs est devenue « extrêmement difficile », suite aux avis exprimés par les cantons du Jura et de Berne lors de la discussion sur la réforme judiciaire bernoise (non-inclusion des affaires francophones de Bienne, qui représentent plus de la moitié des affaires de l'actuel Tribunal des mineurs du Jura bernois).

CHAPITRE 10 - COMMUNICATION

La communication des activités du Conseil du Jura bernois est en général dictée par le rythme – mensuel – de ses séances, qui donnent lieu, dans les jours qui suivent, à :

- a. une conférence de presse où les principales décisions sont présentées ;
- b. un communiqué avec quelques informations brèves ;
- c. un communiqué consacré aux subventions.

L'organisation de conférences de presse dédiées spécifiquement à certains objets, bien que souhaitable, n'a lieu que de manière sporadique et ciblée, au vu des ressources humaines limitées du secrétariat général (à une reprise en 2009, le 10 février, sur les objectifs annuels).

BILAN DE LÉGISLATURE

Avec l'analyse du statut particulier qu'il est en train de mener, le CJB livrera au printemps 2010 un bilan de législature systématique, qui servira de base à sa future prise de position sur l'avenir institutionnelle du Jura bernois. Il n'est pas question ici d'en anticiper les conclusions. Toutefois, il apparaît que ce 3^e rapport d'activité depuis la création du CJB vient en quelque sorte boucler les « années de formation » du conseil. Par conséquent, il doit permettre de livrer quelques observations sur la législature :

- a. Il a fallu environ deux années au CJB pour se familiariser avec les nouvelles compétences attribuées au Jura bernois. Des procédures et des règlements ont dû être mis en place : règlement du CJB, règlement d'organisation des séances plénières, concept culturel, règlement des séances communes avec le CAF, concept de communication, jours fixes avec la COFRA, etc.
- b. Dans le domaine des compétences de décision, les deux Directions cantonales concernées (INS et POM), avaient bien anticipé la création du CJB et la délégation de tâches a eu lieu sans accroc. Les services cantonaux concernés par les subventions (Office de la culture, Service des Fonds et autorisations) ont connu en quelques années un renouvellement quasi-intégral de leurs effectifs. Cette instabilité, si elle a eu des conséquences sur le fonctionnement du CJB, n'a pas eu d'effet sur les prestations aux citoyens. La législature a aussi permis d'apporter des améliorations qui renforcent la compétence du CJB. Le travail d'amélioration est appelé à se poursuivre, sur le plan interne (traitement des dossiers) et sur le plan externe (accessibilité pour le citoyen).
- c. L'exercice des compétences en matière de coordination scolaire romande et interjurassienne a suscité une réflexion qui s'est étendue sur pratiquement toute la législature. La situation est complexe, puisque la compétence de décision est partagée entre deux conseils (CJB+CAF), alors que le canton de Berne est représenté au niveau intercantonal par le directeur de l'INS. Une procédure spéciale a été imaginée en 2007, expérimentée en 2008-2009, et devrait être validée par le Conseil-exécutif en 2010.
- d. Les compétences de négociation ont permis d'obtenir quelques avancées à mettre au crédit du CJB : déléguée à la jeunesse, AEMO, etc.). La collaboration intercantonale étant par définition un terrain mouvant, dans le sens où elle implique des juridictions et des agendas différents, l'exercice de cette compétence a pris plus de temps à se mettre en place que les autres et nécessitera encore des ajustements. La loi sur le statut particulier octroie une compétence particulière dans les relations avec le canton du Jura. Cette possibilité répond à un besoin, même si de plus en plus, la coordination intercantonale implique des ensembles plus grands.
- e. S'agissant de ses compétences de participation, les Directions cantonales n'ont pas toutes fait spontanément la différence entre les compétences de l'ancien Conseil régional et celles, plus étendues, du CJB. Logiquement, les Directions dont les compétences ont été déléguées au CJB (INS+POM) et la Direction aux mains Conseiller d'Etat du Jura bernois (SAP) ont été plus attentives à ce changement. Le CJB a mené durant l'année 2007-2008 une campagne spécifique pour sensibiliser les Directions. En général, c'est en manifestant son mécontentement dans le cadre d'une procédure que le CJB a permis une prise de conscience. L'ECO a organisé une réunion de sensibilisations du secrétariat général, du service juridique et des chefs d'offices. La TTE dispose d'une responsable des affaires jurassiennes et a fait un gros travail de prise en compte des prérogatives du CJB. La JCE, suite à l'épisode du déménagement de l'OACOT, a également apporté un soin tout particulier à prendre

en compte l'avis du CJB, allant jusqu'à organiser plusieurs rondes de consultation dans un même dossier. Les contacts avec la FIN sont rares, du fait de la spécificité de cette Direction, qui s'occupe presque exclusivement d'affaires transversales et pas spécifiques à une région. De manière générale, la difficulté n'est pas de convaincre une Direction de permettre au CJB d'exercer son droit de participation, mais de trouver la bonne personne au secrétariat général pour coordonner l'exercice de ce droit, en espérant qu'une fois trouvée, elle reste en place quelque temps.

- f. Le CJB a manifesté sa volonté d'accroître la transparence sur les activités étatiques au bénéfice du Jura bernois, que ce soit par l'information sur les subventions, qui permet d'accroître le nombre de bénéficiaire et d'assurer un contrôle citoyen des montants attribués, ou par la communication de ses prises de position, qui suscite le débat sur les affaires cantonales et vont dans le sens de l'objectif légal de renforcer la participation politique du Jura bernois.

12. Abréviations

| | |
|------------|---|
| AAEB | Archives de l'Ancien Evêché de Bâle |
| AHPDN | Alliance hors partis du district de la Neuveville |
| AIJ | Assemblée interjurassienne |
| AJU | Alliance jurassienne |
| ARJB | Association régionale Jura-Bienne |
| BEJUNE | Berne-Jura-Neuchâtel |
| BUR | Bureau du CJB |
| CAF | Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne |
| CEP | Chambre d'économie publique du Jura bernois |
| CGSO | Conférence des gouvernements de Suisse occidentale |
| CIIP | Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin |
| CIP | Centre interrégional de perfectionnement |
| CJB | Conseil du Jura bernois |
| CMJB | Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne |
| COFRA | Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique |
| CTJ | Conférence Transjurassienne |
| CULTURE | Section Culture |
| DAJ | Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes |
| DECOO | Délégation du CAF à la coordination scolaire romande et interjurassienne |
| ECO | Direction de l'économie publique / Section Economie publique |
| FIN | Direction des finances |
| FISTAT | Fondation interjurassienne pour la statistique |
| FRI | Fondation rurale interjurassienne |
| HE-Arc | Haute école Arc |
| HEP-BEJUNE | Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel |
| HES-SO | Haute école spécialisée de Suisse occidentale |
| INS | Direction de l'instruction publique / Section Instruction publique |
| INST | Section Institutions |
| JCE | Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Section Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques |
| LASoc | Loi sur l'aide sociale |
| LEAC | Loi sur l'encouragement des activités culturelles |
| LStP | Loi sur le statut particulier du Jura bernois |

| | |
|---------|---|
| OACOT | Office des affaires communales et de l'organisation du territoire |
| OFCOM | Office fédéral de la communication |
| OFROU | Office fédéral des routes |
| OSSM | Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires |
| OStP | Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois |
| PBD | Parti bourgeois-démocratique |
| PDC-PLJ | Entente parti démocrate chrétien – parti libéral jurassien |
| PER | Plan d'études romand |
| PEv | Parti évangélique |
| PLR | Parti libéral-radical |
| POM | Direction de la police et des affaires militaires |
| POMFIN | Section Police, affaires militaires et finances |
| PS | Parti socialiste |
| PSA | Parti socialiste autonome |
| SAP | Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Section Santé publique et prévoyance sociale |
| TTE | Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Section Travaux publics, transports et énergie |
| UCI | Union du commerce et de l'industrie |
| RVAJ | Réseau des villes de l'Arc jurassien |

13. Annexes

| | |
|----------|--|
| Annexe 1 | Liste des membres du CJB |
| Annexe 2 | Composition des sections |
| Annexe 3 | Liste des séances plénières |
| Annexe 4 | Statistiques sur la participation aux séances |
| Annexe 5 | Liste des institutions culturelles bénéficiant d'une subvention annuelle |
| Annexe 6 | Liste des communes participant au financement de la déléguée à la jeunesse |